

RÉSUMÉ DES COUVERTURES DISPONIBLES
POUR LES INSTANCES LOCALES, CLUBS ET ÉCOLES
D'UNE FÉDÉRATION ADHÉRÉE AU PROGRAMME D'ASSURANCE « RLSQ »

Ces couvertures sont disponibles pour tous les clubs et écoles, enregistrés avec la fédération et/ou association provinciale ci-après nommés « Assuré » et/ou « Organisation »

SECTION A ASSURANCE DES BIENS :

Cette assurance fournit une couverture « Formule étendue » contre des dommages pouvant survenir aux biens de l'Assuré. Ceci inclut votre matériel de bureau, costumes, équipement audio et/ou vidéo ou tout autre bien appartenant à l'organisation. Les garanties couvrent les pertes causées par le feu et/ou le vol; cependant une franchise de 1,000 \$ est applicable selon les termes et les conditions de la police maîtresse déposée avec le RLSQ. Aussi est incluse, la couverture pour l'équipement (appartenant à l'organisation) temporairement déplacé du bureau ou de l'aréna par une personne responsable de l'organisation et travaillant pour les affaires de l'organisation. Ceci inclut votre matériel informatique (ordinateurs/portables). Si la valeur totale de vos biens est de plus de 1 000 000 \$, veuillez nous contacter, car nous devons transmettre votre dossier aux assureurs.

NOUVEAU : La couverture Assurance Flottante du Matériel Informatique est maintenant intégré dans la Section A. Donc la Section F ne sera plus utilisée.

La valeur à neuf est offerte, cependant, vous devez nous faire parvenir une liste des biens que vous désirez assurer, en indiquant leur valeur de remplacement.

IMPORTANT : La limite d'assurance pour vos biens en transport est de 15 000\$. Si vous transportez vos biens et la valeur totale excède cette limite, veuillez-vous référer à la Section A sur la Proposition BFL/FACTURE pour augmenter la limite jusqu'à 25 000\$. Si la valeur est de plus de 25 000\$, veuillez nous contacter afin que nous puissions modifier vos couvertures. Il est important de nous aviser 3 semaines à l'avance car nous devons recevoir une soumission de l'assureur pour la prime additionnelle et cette prime devra être payée avant de pouvoir modifier la couverture

Ces couvertures ont été ajoutées incluant les franchises suivantes :

Refoulement des égouts/Dommage par l'eau :	2 500\$
Tout autre péril	1 000\$

NOTE: Les bâtiments ne sont pas couverts par ce programme. Si vous êtes propriétaire d'un bâtiment, merci de contacter BFL Canada. Aussi, les drones ne peuvent pas être assurés dans le cadre de ce programme.

RAPPEL : Si vous êtes propriétaire de biens qui sont situés à des lieux autres qu'à votre adresse postale, veuillez nous envoyer une liste de ces biens en y incluant la valeur de remplacement pour chaque emplacement (adresse complète).

RAPPEL : Il est important de comprendre que les biens que vous louez/empruntez ne sont pas automatiquement couverts dans ce programme. Si vous désirez louer ou emprunter des biens, il est important de nous faire parvenir une liste complète de ces biens, cette liste doit être fournie par le propriétaire des biens et elle doit inclure la valeur de remplacement de chaque item. Le nom du propriétaire ainsi que les dates du contrat doivent aussi être indiquées. Sur réception de ces renseignements, nous vous contacterons afin de vous aviser de la prime additionnelle. Vous pouvez les envoyer à sports@BFLCANADA.ca. Notez que vous devez avoir une assurance « biens » avec nous afin de pouvoir ajouter ceux-ci à votre police.

SECTION B FRAIS DE SUBSISTANCE SUPPLÉMENTAIRE :

Si vos lieux d'opération sont endommagés à la suite d'un sinistre assuré, il est fort probable que vous soyez dans l'obligation de continuer vos opérations dans un autre endroit, créant des coûts supplémentaires tels que la location des lieux, l'installation d'un système téléphonique, etc. Cette assurance couvre ces types de dépenses qui sont en sus de vos dépenses mensuelles normales.

SECTION C DOCUMENTS DE VALEUR :

Ceci est une couverture « tous risques » couvrant les coûts de recherche afin de reconstruire des données/registres endommagés ainsi que les coûts de remplacement du papier et la transcription des informations. Le terme « documents de valeur » s'applique aux documents écrits, imprimés ou inscrits, tels que livres, cartes géographiques, films, dessins, actes, œuvres, hypothèques et manuscrits.

SECTION D ASSURANCE CONTRE LES DÉTOURNEMENTS :

Cette section fournit une couverture aux organisations qui pourraient être victimes de détournement de fonds par un employé ou un bénévole qui est membre de l'organisation et qui pourrait avoir accès aux fonds de l'organisation. Notez que la franchise est de 1 000\$

SECTION E ASSURANCE DE L'ARGENT ET DES VALEURS (FORMULE ÉTENDUE) :

Les clubs/écoles détiennent de l'argent et/ou des valeurs provenant des cotisations des membres et des levées de fonds. Cet argent peut être assuré contre le vol à main armée ou le vol au domicile du responsable des valeurs. Cette couverture peut être très importante, car ce n'est pas toujours possible d'effectuer des dépôts bancaires immédiatement après une levée de fonds et une telle perte pourrait avoir un impact sérieux sur les opérations de l'organisation. Cette assurance vous couvrira (sur une base de 24 heures) contre des pertes d'argent et/ou de valeurs causées par le vol, vol avec effraction, vol à main armée ou par un incendie.

SECTION F ASSURANCE FLOTTANTE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE :

Cette garantie est maintenant couverte à la Section A. Donc, vous devez ajouter la valeur totale de votre matériel informatique dans cette Section.

S.V.P., VEUILLEZ INDIQUER TOUTES LES COUVERTURES QUE VOUS DÉSIREZ SUR LA PROPOSITION BFL/FACTURE CI-JOINTE



PROPOSITION BFL/FACTURE

INSTANCES LOCALES; CLUBS, ÉCOLES

1^{er} avril 2020 au 1^{er} avril 2021

Nom de votre organisation

Adresse (n^o, rue, casier postal, bureau) Ville Province Code postal

Personne responsable de votre organisation Courriel **Votre certificat d'assurance vous sera envoyé par courriel**

Votre numéro de téléphone de jour Votre site Web

Nom de votre fédération/association

SECTION A – ASSURANCE BIENS (EXCLUANT BÂTIMENTS) Incluant Ordinateurs et Portables		
_____ (La valeur de remplacement de tous les biens) Multiplier par :	_____ Si la valeur est entre :	= _____ \$ Prime
* Pour la valeur à neuf, joindre une liste des biens assurés ainsi que leur valeur de remplacement.	0 \$ - 10 999 \$ multiplier X 1,21 %	
** Pour les biens empruntés/loués, veuillez vous référer à la page précédente, Section A sous «Rappel».	11 000 \$ - 20 999 \$ multiplier X 1,05 %	
	21 000 \$ - 30 999 \$ multiplier X 0,85 %	
	31 000 \$ ou plus multiplier X 0,72 %	
Valeur de plus de 15 000\$ en transport _____ (Max : 25 000\$)	Multiplier par : 2.42%	_____ \$ Prime
SECTION B – FRAIS DE SUBSISTANCE SUPPLÉMENTAIRE		
_____ Limite	x 1,21%	_____ \$ Prime
SECTION C – DOCUMENTS DE VALEUR		
_____ Limite	x 0.19%	_____ \$ Prime
SECTION D – ASSURANCE CONTRE LES DÉTOURNEMENTS DES BÉNÉVOLES OU EMPLOYÉS		
Choix n ^o 1 Limite : 5 000 \$ = 96 \$ Prime minimum Franchise 1 000 \$		_____ \$ Prime
Choix n ^o 2 Limite : 10 000 \$ = 121 \$ Prime minimum Franchise 1 000 \$		_____ \$ Prime
SECTION E – ASSURANCE DE L'ARGENT ET DES VALEURS – FORMULE ÉTENDUE		
Calculez : _____ Montant d'assurance	@ 88 \$ par 1 000 \$ d'assurance	= _____ \$ Prime

- DOCUMENTS À RETOURNER À BFL:**
- PROPOSITION BFL/FACTURE (a/s de la Division des sports et loisirs)
 - PAIEMENT DE LA PRIME
 - Chèque à l'ordre de :BFL CANADA risques et assurances inc.
 - Carte de crédit Veuillez nous en faire la demande par courriel (sports@bflcanada.ca, un lien vous sera remis pour faire le paiement). Prendre note que des frais de 2,5% seront ajoutés sur le total)

1. PRIME TOTALE (min. 150\$)	_____ \$
2. TAXE : 9 %	_____ \$
3. SOUS-TOTAL (1 + 2)	_____ \$
4. FRAIS ADMINISTRATIFS	<u>50 \$</u>
5. MONTANT PAYABLE (3+4)	_____ \$

VOTRE CERTIFICAT D'ASSURANCE VOUS SERA ENVOYÉ PAR COURRIEL À L'ADRESSE QUE VOUS AVEZ INSCRIT CI-HAUT